



EUROPEAN COURT OF HUMAN RIGHTS
COUR EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME

Communiquée le 27 avril 2016

PREMIÈRE SECTION

Requêtes n^{os} 54414/13 et 54264/15
Francesco CORDELLA et autres contre l'Italie
et Lina AMBROGI MELLE et autres contre l'Italie
introduites respectivement
le 29 juillet 2013 et le 21 octobre 2015

EXPOSÉ DES FAITS

Les noms, la date de naissance et le lieu de résidence des requérants, tous de nationalité italienne, sont indiqués dans les listes en annexe.

Les cinquante-deux requérants de la requête n^o 54414/13 sont représentés devant la Cour par M^e Sandro Maggio, avocat à Tarente, et également par M^{me} Daniela Spera, pharmacienne, qui est aussi requérante dans cette affaire. Dans cette qualité, elle est représentée par M^e Sandro Maggio.

Les cent-trente requérants de la requête n^o 54264/15 sont représentés devant la Cour par M^e Andrea Saccucci, avocat à Rome.

A. Les circonstances de l'espèce

Les faits de la cause, tels qu'ils ont été exposés par les requérants, peuvent se résumer comme suit.

1. Le contexte de l'affaire

L'« Ilva » est une société par actions dont l'activité consiste en la production et la transformation de l'acier. L'établissement italien le plus important est situé dans la ville de Tarente et constitue le plus grand complexe industriel pour le traitement de l'acier en Europe.

Depuis plusieurs années, l'usine Ilva est au centre d'un débat important concernant l'impact de ses émissions sur la santé des personnes et sur l'environnement.

2. Les faits des causes

Les faits décrits ci-dessous ont été repris de l'ensemble des deux requêtes en objet. D'autres éléments pertinents figurent dans la partie « Le droit et la

pratique internes et européens pertinents » et ont été repris de l'affaire *Smaltini c. Italie* (n° 43961/09, déc., 24 mars 2015).

a) Les données concernant l'impact environnemental de l'usine à partir de 2001

En 2001, le registre INES (Inventaire national des émissions et de leurs sources) fut créé.

En 2003 et 2004, plusieurs accords (*atti d'intesa*) furent stipulés entre l'Ilva et les administrations locales et régionales afin de prévoir des mesures visant à l'amélioration de l'impact environnemental de l'usine.

En 2007, la première campagne de monitoring des émissions de dioxine dans l'une des cheminées de l'usine vit le jour.

Un rapport de 2008 fit état de ce que les émissions de benzopyrène étaient supérieures aux limites autorisées dans le quartier de Tamburi (Tarente).

b) Les lois et mesures régionales adoptées en raison de la contamination par la dioxine

Par la loi n° 44 du 19 décembre 2008, la Région des Pouilles fixa pour la première fois les limites d'émission de dioxine autorisées.

Par deux délibérations de 2008, le conseil régional (*giunta regionale*) institua un registre des tumeurs enregistrées dans la Région des Pouilles et prévint des interventions afin de tenir sous contrôle le niveau de contamination par la dioxine des élevages dans la Province de Tarente,

Un rapport de l'ARPA (Agence nationale pour la prévention et la protection de l'environnement) de 2010 fit état de la contamination par la dioxine de la viande animale, susceptible de rentrer dans la chaîne d'alimentation humaine. Ainsi, les autorités régionales ordonnèrent l'abattage de presque 2000 têtes de bétail, interdirent le pâturage et ordonnèrent la destruction de foies d'ovins et de caprins dans un rayon de 20 km à partir de l'usine.

Par le décret n° 155 du 13 août 2010, le délai pour l'atteinte des limites de production polluantes autorisées fut prorogé jusqu'en 2013.

Dans la loi régionale n° 3 du 28 février 2011, la région des Pouilles établit que, dans le cas de dépassement du seuil accepté d'émission de benzopyrène, le rétablissement des valeurs autorisées devait être atteint « dans les plus brefs délais ».

c) Les procédures pénales ouvertes à l'encontre des dirigeants de l'Ilva

Plusieurs procédures pénales furent ouvertes à l'encontre des dirigeants de l'Ilva pour désastre environnemental, empoisonnement de substance alimentaires, omission de prévention d'accidents sur le travail, dégradation de biens publics, émission de substances polluantes et pollution atmosphérique. Certaines de ces procédures aboutirent à des condamnations (en 2002, 2005 et 2007).

Au mois de juillet 2010, une autre procédure fut ouverte par le procureur de la République de Tarente à l'encontre des dirigeants de l'Ilva pour désastre environnemental. Cette procédure est actuellement pendante.

Le 5 avril 2013, un groupe de personnes, dont la requérante M^{me} Daniela Spera (indiquée au n° 43 dans la liste en annexe, requête n° 54414/13),

introduisit une plainte auprès du parquet de Tarente se plaignant des émissions polluantes de l'Ilva et des effets de celle-ci sur l'environnement et la santé des personnes. Selon les informations résultant du dossier, cette procédure est encore pendante.

d) Les mesures de saisie conservatoire du juge pour les investigations préliminaires de Tarente

Le 30 mars 2012, le juge pour les investigations préliminaires de Tarente (« le juge ») ordonna deux expertises, une chimique et, l'autre, épidémiologique, afin d'évaluer l'impact des émissions de l'usine sur l'environnement et la santé des personnes.

Selon le premier rapport, l'Ilva produisait des gaz et vapeurs dangereux pour la santé des travailleurs et pour la population locale. En outre, l'usine n'avait pas respecté les mesures établies afin d'éviter la dispersion de fumées et poudres nocives et les valeurs de dioxine, benzopyrène et d'autres substances dangereuses pour la santé n'étaient pas conformes aux dispositions régionales, nationales et européennes.

Quant au rapport d'expertise épidémiologique, celui-ci fit état d'une augmentation des pathologies cardiovasculaires, respiratoires et cancéreuses en raison des émissions polluantes produites par l'Ilva.

Sur la base de ces rapports, le 25 juillet 2012, le juge ordonna la saisie conservatoire de six ateliers de l'usine. Cette mesure fut confirmée par une décision du juge du réexamen du tribunal de Tarente le 7 août 2012.

Le 26 novembre 2012, le juge adopta une mesure de saisie conservatoire concernant l'acier produit par l'usine à partir de la date de la première saisie conservatoire.

Le 30 novembre 2012, le juge rejeta une demande de levée de la saisie conservatoire introduite par l'Ilva notant, par ailleurs, que l'adoption de l'« autorisation environnementale intégrée » (« AIA ») de la part du ministère de l'Environnement (permettant à l'Ilva de continuer son activité à condition qu'elle respecte certaines règles de production – voir ci-dessous) méconnaissait les exigences d'intervention urgente pour la tutelle de la population locale.

e) Le fond pour les interventions d'assainissement

Entre-temps, le 26 juillet 2012, les ministères de l'Environnement, des Infrastructures et des Transports, du Développement Économique et pour la Cohésion territoriale, la Région des Pouilles, la Province et la Mairie de Tarente et le commissaire extraordinaire du port de Tarente signèrent un accord afin d'accomplir des interventions urgentes d'assainissement de la ville de Tarente. Un fond d'un montant de 336 668 320 euros (EUR) fut prévu à cet effet.

f) Les AIA (« Autorisations environnementales intégrées »)

Entre-temps, le 4 août 2011, le ministère de l'Environnement approuva la première AIA, permettant à l'Ilva de continuer son activité de production, pourvu que des mesures visant à diminuer l'impact des émissions polluantes de l'usine sur l'environnement soient adoptées.

Le 27 octobre 2012, la version originale de l'AIA fut modifiée et des nouvelles conditions furent fixées. Celles-ci reprenaient les mesures de

tutelle de l'environnement et de la santé contenues dans la première décision de saisie conservatoire et concernaient notamment le respect des limites d'émissions, des normes applicables en matière de santé et sécurité et l'obligation de transmettre un rapport trimestriel concernant l'application des mesures nécessaires à atteindre les résultats d'amélioration de l'impact environnemental de l'usine. Selon les requérants, les délais requis pour l'exécution des conditions de sauvegarde étaient beaucoup plus amples par rapport à ceux prévus dans les mesures judiciaires.

g) Les décrets dits « *salva-Ilva* »

Par sept décrets, adoptés entre le 3 décembre 2012 et le 4 juillet 2015, compte tenu de la priorité économique et stratégique de l'usine sur le plan national, le Gouvernement autorisa la continuation de l'activité de production de celle-ci, à condition que les règles fixées par l'AIA soient respectées. Ces décrets furent ensuite convertis en lois.

h) Le recours devant la Cour constitutionnelle

Par une ordonnance du 22 janvier 2013, le juge pour les investigations préliminaires de Tarente introduisit un recours devant la Cour constitutionnelle faisant valoir qu'il y avait eu ingérence du pouvoir législatif dans le cadre d'une procédure judiciaire déjà instaurée.

Par un arrêt déposé le 9 mai 2013, la Cour constitutionnelle rejeta ce recours.

i) La procédure d'administration extraordinaire

Compte tenu de la situation de débâcle financière, à partir du 3 juin 2013, l'Ilva fut administrée par un commissaire extraordinaire nommé par le Gouvernement. Le 21 janvier 2015, la société fut admise à une procédure d'administration extraordinaire.

B. Le droit et la pratique internes et européens pertinents

Les parties pertinentes du droit et de la pratique internes et européens exposés dans l'affaire *Smaltini c. Italie* (précité), ajournées dans leurs parties pertinentes, sont reportés ci-dessous.

1. L'approbation du plan de dépollution du territoire de Tarente

Par une délibération du 30 novembre 1990, le Conseil des Ministres classa le territoire de la province de Tarente parmi ceux « à haut risque environnemental » et demanda au ministère de l'Environnement de mettre en place un plan de dépollution en vue de son assainissement.

Par un décret du 15 juin 1995, le ministère de l'Environnement institua une commission composée de membres du Gouvernement, de la Région des Pouilles et des institutions locales afin de recueillir les données nécessaires pour la réalisation dudit plan. Le décret faisait référence au rapport du Centre européen de l'environnement et de la santé, organisme de l'Organisation mondiale pour la Santé (« OMS »), publié en 1997 (voir le paragraphe 26 ci-dessous). Le ministère ordonna entre autres la réalisation d'études épidémiologiques et la création d'un « registre des tumeurs »

visant à recueillir des données statistiques concernant le développement des pathologies tumorales dans le territoire concerné.

Par décret n° 196 du 30 novembre 1998, le Président de République approuva le plan de dépollution. Il observa entre autres que, dans les sites industriels implantés dans la province de Tarente, les émissions dans l'air et dans les eaux devaient être réduites.

2. Les rapports de l'Organisation mondiale pour la Santé (OMS)

Le rapport du Centre européen de l'environnement et de la santé, organisme de l'OMS, publié en 1997, fait état de la situation de risque pour la santé de la population vivant dans la région de Tarente dérivant des conditions environnementales relativement à la période 1980-1987.

Un autre rapport du même Centre fut publié en 2002. Celui-ci, contient une mise à jour des résultats du premier rapport, jusqu'à 1994, et fait état d'un taux de mortalité pour tumeurs chez les hommes dans la région de Tarente supérieur de 10,6 % par rapport au taux régional. Chez les femmes, le rapport indique un risque de mortalité plus élevé que la moyenne régionale, entre autres pour causes tumorales. Le texte intégral dudit rapport n'a pas été produit par les parties. Aucune référence spécifique n'a pu être repérée quant aux différents types de tumeurs en cause.

3. Les études épidémiologiques

En 2009, une étude épidémiologique fut publiée (« Analyse statistique de l'incidence de certaines pathologies cancéreuses dans la province de Tarente, 1999-2002 » - EP année 33 (1-2) janvier-avril 2009).

Celle-ci mit en évidence une augmentation des tumeurs du poumon, de la vessie et de la plèvre chez les hommes.

4. Le rapport de l'Institut Supérieur de la Santé « Environnement et santé à Tarente : preuves disponibles et indications de santé publique », 22 octobre 2012

La rédaction de ce rapport (dénommé aussi rapport SENTIERI – *Studio Epidemiologico Nazionale del Territorio e degli Insediamenti Esposti a Rischio Inquinamento*) a été coordonnée par l'Institut Supérieur de la Santé à la demande du ministère de la Santé. Son objectif était de formuler des recommandations quant aux interventions nécessaires en matière de santé publique sur la base des données relatives aux causes de mortalité dans la ville de Tarente relativement à la période 1995-2009.

Ce rapport fait état de la pollution environnementale existant dans la région de Tarente et indique que la cause de celle-ci réside, entre autres, dans les émissions de l'usine Ilva. Les études effectuées soutiennent la thèse de l'existence d'un lien de causalité entre l'exposition environnementale à des substances cancérigènes inhalables et le développement de tumeurs des poumons et de la plèvre et de maladies cardiaques en fonction de la distance du lieu de résidence des personnes concernées par rapport aux sites d'émissions nocives pris en considération.

Plus en détail, le rapport montre que les causes de décès des hommes sont en excès par rapport à la moyenne régionale et nationale en ce qui concerne les tumeurs (poumons et plèvre), les formes de démence, les

maladies du système circulatoire et du système gastro-intestinal, le mélanome, le lymphome « non Hodgkin » et la leucémie myéloïde.

Quant aux femmes, le rapport montre que les causes de décès sont en excès par rapport à la moyenne régionale et nationale pour ce qui est des pathologies suivantes : tumeur du foie, du poumon et de la plèvre, lymphome « non Hodgkin », maladies du système circulatoire et du système gastro-intestinal et le myélome multiple.

5. Le rapport de l'Institut Supérieur de la Santé « Mortalité, taux de cancers et hospitalisation dans les sites d'intérêt national pour l'assainissement », 14 mai 2014

Cette étude (dénommé aussi rapport SENTIERI) a concerné différents sites d'intérêt national pour l'assainissement, parmi lesquels, la ville de Tarente.

Selon celle-ci le taux de mortalité dans cette zone est en général en excès par rapport à la moyenne régionale, tant chez les hommes que chez les femmes et les enfants.

Les pathologies mortelles sont, parmi d'autres, les maladies infectieuses, le cancer du foie, du poumon, le mésothéliome de la plèvre et les pathologies respiratoires aiguës.

Le nombre d'hospitalisations pour les cancers et les pathologies du système cardio-circulatoire est aussi en excès par rapport à la moyenne régionale.

6. Les mesures de l'Union européenne

a) L'arrêt de la Cour de Justice de l'Union Européenne du 31 mars 2011 (affaire C-50/10)

Par un arrêt du 31 mars 2011, la Cour de Justice de l'Union Européenne conclut que la République italienne avait manqué aux obligations qui lui incombent en vertu de la directive 2008/1/CE du Parlement européen et du Conseil relative à la prévention et à la réduction intégrée de la pollution.

La Cour de Justice souligna que la République italienne avait omis d'adopter les mesures nécessaires pour que les autorités compétentes veillent à ce que les installations industrielles soient exploitées conformément à un système d'autorisations prévu par cette même directive.

b) L'avis motivé de la Commission Européenne du 16 octobre 2014

Dans le cadre d'une procédure d'infraction ouverte à l'encontre de l'Italie, le 16 octobre 2014, la Commission européenne émit un avis motivé demandant à l'Italie de remédier aux graves problèmes de pollution observés sur le site de l'Ilva de Tarente. Elle observa que l'Italie avait manqué aux obligations de garantir la conformité de l'aciérie avec la directive sur les émissions industrielles (directive n° 2010/75/UE, ayant remplacé la directive 2008/1/CE à partir du 7 janvier 2014).

La Commission constata que le niveau élevé des émissions résultant du processus de production de l'acier n'avait pas baissé et que des fumées denses de particules et des poussières industrielles se dégageaient du site, avec des conséquences graves pour l'environnement et la santé de la population locale. La Commission releva aussi que des tests avaient révélé

l'existence d'une forte pollution de l'air, des sols et des eaux de surface et souterraines sur le site de l'Ilva ainsi que dans les environs de la ville de Tarente.

GRIEFS

Les requérants se plaignent de ce que l'État a manqué d'adopter toutes les mesures juridiques, réglementaires et d'information de la population visant à protéger l'environnement et leur santé, notamment à la lumière des éléments résultant du rapport d'expertise rédigé dans le cadre de la procédure de saisie conservatoire et des rapports SENTIERI. De plus, à travers les décrets dits « *salva-Ilva* », le Gouvernement a autorisé la continuation de l'activité de l'usine. Invoquant les articles 2 et 8 de la Convention, ils dénoncent que leurs droits à la vie et à leur vie privée ont été donc violés.

Sur la base de l'article 13 de la Convention, ils se plaignent en outre de ne pas bénéficier d'un recours effectif pour soulever ces griefs sur le plan interne.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

Les requérantes M^{mes} Elisa Stallo et Maria Fornaro (indiquées aux n^{os} 45 et 22 dans la liste en annexe, requête n^o 54414/13) et M^{me} Maria Gatto (indiquée au n^o 57 dans la liste en annexe, requête n^o 54264/15) sont invitées à fournir des renseignements concernant leurs périodes de résidence dans la ville de Tarente ou dans ses environs.

QUESTIONS AUX PARTIES

1. Le droit des requérants à la vie, consacré par l'article 2 de la Convention, a-t-il été violé en l'espèce ?
2. Y a-t-il eu atteinte au droit des requérants au respect de leur vie privée, au sens de l'article 8 § 1 de la Convention ?
3. Les requérants avaient-ils ou elles à leur disposition, comme l'exige l'article 13 de la Convention, un recours interne effectif au travers duquel ils ou elles auraient pu formuler leurs griefs de méconnaissance de la Convention ?

ANNEXE

ANNEXE : REQUÊTE N° 54414/13

N°.	Prénom NOM	Date de naissance	Lieu de résidence
1.	Francesco CORDELLA	29/01/1979	Tarante
2.	Livianna ANNICCHIARICO	24/04/1984	Tarante
3.	Mario BOJANO	02/04/1966	Tarante
4.	Pietro CAROLI	20/08/1949	Tarante
5.	Daniela CASAVOLA	04/10/1971	Tarante
6.	Milena CASTANEDA	07/03/1975	Tarante
7.	Maria Giovanna CHIARELLI	28/02/1958	Tarante
8.	Maddalena CIFARELLI	29/06/1976	Tarante
9.	Rossano Rocco COPPARI	08/08/1973	Tarante
10.	Derna D'ALTRI	07/07/1975	Tarante
11.	Rosa D'AMATO	30/03/1969	Tarante
12.	Ida D'ANGELO	11/01/1974	Tarante
13.	Emanuele DE GASPERIS	27/02/1970	Tarante
14.	Adele DE GIORGIO	22/01/1972	Tarante
15.	Serena DE SIATI	17/09/1977	Tarante
16.	Claudio D'INGEO	05/04/1971	Tarante
17.	Laura EPIFANI	18/12/1978	Tarante
18.	Ivana ETTORRE	25/02/1987	Tarante
19.	Mario FAZIO	20/03/1939	Tarante
20.	Raffaele FERRETTI	28/05/1959	Tarante
21.	Anna Maria FORNARO	13/11/1975	Tarante
22.	Maria FORNARO	04/02/1969	Rome
23.	Danilo Luigi GIAFFREDA	10/12/1959	Leporano (Tarante)
24.	Patrizia GIANGRANDE	05/07/1970	Tarante
25.	Adele LABILE	12/09/1976	Tarante
26.	Giampiero LOVELLI	29/04/1967	Tarante
27.	Bartolomeo LUCARELLI	22/01/1976	Tarante
28.	Francesco MARUCCI	12/05/1977	Tarante
29.	Cosimo MINETOLA	06/11/1967	Tarante
30.	Nicola Alberto MORGESE	03/04/1969	Tarante
31.	Marianna NARDELLI	31/10/1983	Crispiano (Tarante)
32.	Armando NICOLINI	12/05/1978	Tarante

N°.	Prénom NOM	Date de naissance	Lieu de résidence
33.	Annamaria PACIFICO	17/09/1956	Tarante
34.	Violetta PAGANO	04/11/1963	Tarante
35.	Lucia PALUMMIERI	22/06/1953	Leporano (Tarante)
36.	Ilaria RESSA	02/12/1984	Tarante
37.	Carlo RUGGIERO	23/11/1972	Tarante
38.	Massimo RUGGIERO	05/10/1975	Tarante
39.	Angelo SACCO	17/04/1955	Tarante
40.	Gianluca SCARAMUZZINO	12/12/1973	Tarante
41.	Marco SCIALPI	08/08/1994	Tarante
42.	Roberto SCIALPI	07/11/1991	Tarante
43.	Daniela SPERA	10/05/1974	Grottaglie (Tarante)
44.	Claudio STALLO	08/11/1946	Tarante
45.	Elisa STALLO	09/04/1982	Bitritto (Bari)
46.	Alessandro TAMBORRINO	19/11/1964	Tarante
47.	Antonietta TERRIBILE	13/11/1957	Tarante
48.	Francesco TROCCOLI	01/08/1981	Statte (Tarante)
49.	Tommaso TROCCOLI	20/05/1976	Tarante
50.	Marianna VALENTE	26/04/1978	Tarante
51.	Silvio VEO	12/09/1955	Tarante
52.	Filomena VITALE	15/04/1957	Tarante

ANNEXE REQUÊTE N° 54264/15¹

N°.	Prénom NOM	Date de naissance	Lieu de résidence
1.	Lina AMBROGI MELLE	21/04/1955	Tarante
2.	Alessandro AGUSTO	21/07/1947	Tarante
3.	Marco AGUSTO	01/10/1985	Tarante
4.	Maria Ludovica AGUSTO	31/05/1944	San Marzano di San Giuseppe (Tarante)
5.	Pierluigi AGUSTO	29/08/1991	Tarante
6.	Stefano AGUSTO	04/07/1982	Tarante
7.	Teodoro AGUSTO	20/11/1941	Tarante
8.	Francesca ALBANO	10/07/1947	Tarante
9.	Giuditta ALVITO	19/01/1957	S. Giorgio Ionico (Tarante)
10.	Giuseppe ARMILI	23/02/1950	Tarante

1. La référence aux pathologies concernées a été ôtée de la version publique du texte à la demande des requérants.

N°.	Prénom NOM	Date de naissance	Lieu de résidence
11.	Umberto ATTOLINO	25/02/1964	Tarante
12.	Maria Elisa BASILE	08/05/1944	Tarante
13.	Maria BELLANDO RANDONE	02/08/1947	Tarante
14.	Antonio BIANCHI	02/03/1970	Tarante
15.	Maura BINETTI	13/12/1986	Tarante
16.	Michele CAFORIO	10/01/1957	Tarante
17.	Fabrizia CARANO	05/05/1967	Tarante
18.	Salvatore CARLUCCI	10/08/1981	Leporano (Tarante)
19.	Anna Lucia CARRERA	05/02/1967	Tarante
20.	Gianfranco CARRIGLIO	24/07/1948	Tarante
21.	Gianluca CASAMASSIMA	28/03/1972	Tarante
22.	Milena CASTANEDA	07/03/1975	Tarante
23.	Massimo CASTELLANA	19/02/1958	Tarante
24.	Egle CAVALLO	11/01/1962	Tarante
25.	Grazia Maria CAVALLO	03/08/1962	San Marzano di San Giuseppe (Tarante)
26.	Natale CECERE	05/02/1958	Castellaneta (Tarante)
27.	Maria CHETRY	04/07/1957	Statte (Tarante)
28.	Ernesta Loredana CIACCIA	05/05/1958	Tarante
29.	Tommaso CIACCIA	13/04/1979	Tarante
30.	Christian CICALA	10/10/1984	Tarante
31.	Monica CIRCOSTA	24/12/1970	Tarante
32.	Paola CONTE	20/03/1961	Tarante
33.	Saverio DE FLORIO	21/02/1963	Tarante
34.	Giuseppe DE MATTEIS	25/04/1961	Tarante
35.	Francesca Maria DE PADOVA	12/10/1966	San Marzano di San Giuseppe (Tarante)
36.	Vincenzo DE PALMIS	14/01/1956	Tarante
37.	Salvatore D'ERCHIA	24/05/1953	Massafra (Tarante)
38.	Valeria DI GIROLAMO	23/06/1990	Tarante
39.	Giovanni DI SUMMA	27/12/1938	Tarante
40.	Angelina DIFESCA	05/06/1952	Tarante
41.	Gabriella DINOI	17/12/1993	San Marzano di San Giuseppe (Tarante)
42.	Veronica DINOI	05/08/1989	San Marzano di San Giuseppe (Tarante)
43.	Cosima DONATELLI	31/03/1953	S. Giorgio Ionico (Tarante)
44.	Katia ELEFANTE	17/03/1988	Tarante
45.	Enrica ERAMO	06/05/1988	Tarante

N°.	Prénom NOM	Date de naissance	Lieu de résidence
46.	Paola ERCOLANI	19/08/1963	Talsano (Tarante)
47.	Loredana FABRIZIO	10/09/1965	Tarante
48.	Angelo FASANELLA	28/05/1956	Statte (Tarante)
49.	Danila FEDELE	20/04/1965	Tarante
50.	Alessandra FIUSCO	22/02/1973	Tarante
51.	Maria Luisa FORINA	22/09/1940	Tarante
52.	Angelo FORNARO	14/07/1934	Tarante
53.	Cosimo FORNARO	03/07/1962	Tarante
54.	Vincenzo FORNARO	10/05/1970	Tarante
55.	Vittorio Domenico FORNARO	02/11/1971	Tarante
56.	Alessio GABRIELE	05/05/1995	Tarante
57.	Maria GATTO	01/01/1961	Lecce
58.	Luigi GIANCIPOLI	02/08/1937	Tarante
59.	Oronza GRASSI	01/01/1960	Lama (Tarante)
60.	Adriana LA GIOIA	01/08/1965	Tarante
61.	Adele LABILE	12/09/1976	Tarante
62.	Lucia LACARBONARA	22/03/1982	Tarante
63.	Annamaria LARIZZA	08/06/1967	Tarante
64.	Davide LEGGIERI	30/10/1982	Tarante
65.	Antonio LENTI	17/06/1991	Tarante
66.	Cosimina LENTINI	26/12/1967	Tarante
67.	Pierluigi LIUZZI	01/07/1978	Tarante
68.	Fabio LOVELLI	21/12/1970	Tarante
69.	Giampiero LOVELLI	29/04/1967	Tarante
70.	Bartolomeo LUCARELLI	22/01/1976	Tarante
71.	Arturo MANNA	22/01/1965	Tarante
72.	Gaetano MANZULLI	23/09/1957	Talsano (Tarante)
73.	Grazia MAREMONTI	12/05/1968	Tarante
74.	Attilio MARIANO	23/08/1945	Tarante
75.	Marco MARIANO	01/04/1981	Tarante
76.	Rosanna MARINÒ	29/08/1969	Talsano (Tarante)
77.	Letizia MARINOSCI	15/10/1932	Tarante
78.	Nicola MARZIA	24/04/1954	Tarante
79.	Lucia MINERBA	19/08/1968	Tarante
80.	Prospero MOBILIO	26/02/1939	Tarante
81.	Marinella MONFREDI	27/01/1962	Tarante
82.	Anna MONTERVINO	02/09/1976	Tarante
83.	Maria MONTERVINO	19/07/1960	Tarante
84.	Franca Bruna MOTTOLESE	27/01/1929	Tarante

N°.	Prénom NOM	Date de naissance	Lieu de résidence
85.	Luigi MUSIO	11/02/1957	Tarante
86.	Alessia NITTI	21/05/1985	Tarante
87.	Andrea OCCHINEGRO	07/12/1970	Tarante
88.	Eleonora OCCHINEGRO	10/09/1976	Tarante
89.	Fiorella OCCHINEGRO	03/08/1975	Tarante
90.	Valentina OCCHINEGRO	07/10/1979	Martina Franca (Tarante)
91.	Emanuele PADALINO	07/02/1959	Tarante
92.	Maria Pia PADOVANO	01/01/1955	Tarante
93.	Vincenza PADOVANO	27/08/1949	Tarante
94.	Cinzia PALMI	11/09/1954	Tarante
95.	Maria Rita PALUMBO	08/05/1960	Tarante
96.	Liliana PANESSA	08/04/1985	Tarante
97.	Giuseppe PESCARA	12/09/1966	Tarante
98.	Maria Anna PIGNATELLI	13/06/1949	Tarante
99.	Piero PILIEGO	11/08/1964	Tarante
100.	Grazia Pia POTENZA	07/02/1960	Tarante
101.	Giuseppe PRETE	01/03/1941	Tarante
102.	Maria Consiglia PUGLIESE	05/01/1963	Tarante
103.	Mirko PUGLIESE	06/04/1982	Crispiano (Tarante)
104.	Enrico QUARTO	13/01/1961	Talsano (Tarante)
105.	Camilla RICCIARDI	16/02/1947	Tarante
106.	Giuseppe ROBERTO	12/08/1953	Tarante
107.	Maria Antonietta ROSATI	19/08/1948	Tarante
108.	Daniele ROUSSIER FUSCO	01/09/1970	Tarante
109.	Antonia Cira RUBINO	10/02/1955	San Giorgio Ionico (Tarante)
110.	Adamaria SANTILLI	04/08/1968	Tarante
111.	Alessandro SCAPATI	13/04/1981	Tarante
112.	Antonio SCARCIGLIA	10/10/1960	Tarante
113.	Antonio SEMITAO	23/05/1947	Leporano (Tarante)
114.	Roberto SIGNORELLA	09/08/1960	Lama (Tarante)
115.	Antonella STRADA	03/09/1979	San Marzano di San Giuseppe (Tarante)
116.	Vincenza TAGARELLI	25/10/1963	Tarante
117.	Carlo TAGARIELLO	23/06/1935	Tarante
118.	Mario TAGARTELLI	29/06/1978	Tarante
119.	Cataldo TALAMO	16/02/1967	Talsano (Tarante)
120.	Emma TARQUINIO	29/05/1955	Tarante
121.	Corrado TERRACCIANO	12/02/1931	Tarante

N°.	Prénom NOM	Date de naissance	Lieu de résidence
122.	Laura TERRACCIANO	02/01/1935	Tarante
123.	Fabiana TERRACCINA	21/03/1984	Tarante
124.	Pasquala TODISCO	05/12/1959	Tarante
125.	Santa Maria TOMASELLI	22/03/1948	Tarante
126.	Christian VALENTE	15/02/1996	Tarante
127.	Ciro VALENTE	14/07/1965	Tarante
128.	Cinzia ZANINELLI	16/03/1959	Tarante
129.	Donatella ZANINELLI	26/08/1955	Tarante
130.	Maria Crocifissa ZITO	04/09/1965	Fragagnano (Tarante)